Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

3 mars 2016

Développement des infrastructures de l'Hôpital du Valais

(IVS).- Les travaux prévus à l'Hôpital du Valais sont en bonne voie. Le Conseil d'Etat a soumis au Grand Conseil le cadre financier pour le développement des infrastructures de l'Hôpital du Valais. Le Parlement traitera ce dossier en mai 2016. L'Hôpital du Valais pourra ensuite contracter par étapes les emprunts nécessaires pour financer les travaux d'extension des hôpitaux de Sion et de Brigue, ainsi que les rénovations des autres sites hospitaliers (Malévoz, St-Amé, Martigny, Sierre). Les infrastructures hospitalières publiques valaisannes pourront ainsi être adaptées et rénovées à l'horizon 2025.

L'évolution de la médecine et des technologies médicales, le renforcement de la concurrence entre établissements hospitaliers et les difficultés de recrutement du personnel médico-soignant nécessitent une importante réorganisation hospitalière. Ces raisons ont amené le Conseil d'Etat, par décision du 10 décembre 2014, à planifier le regroupement de toute l'activité hospitalière du Haut-Valais sur le site de Brigue et la centralisation de toutes les activités opératoires à l'hôpital de Sion pour le Centre hospitalier du Valais romand.

Décisions soumises au Grand Conseil

En mai 2016, la demande d'octroi d'un cautionnement-cadre pour les travaux de l'Hôpital du Valais sera soumise au Grand Conseil. Ce dernier se prononcera alors sur un cautionnement de 385 millions de francs (dont 100 millions pour le Haut-Valais). Il sera également invité à octroyer un premier cautionnement de 30.8 millions de francs pour le financement des concours et des études détaillées. Ces dernières permettront d'affiner les projets et l'estimation de leurs coûts. Chaque projet fera par la suite l'objet d'un cautionnement soumis à l'approbation du Grand Conseil.

Avec les nouvelles dispositions de la LAMal sur le financement hospitalier entrées en vigueur en 2012, les investissements des hôpitaux ne sont plus subventionnés directement par les pouvoirs publics. Les établissements hospitaliers doivent emprunter les montants nécessaires puis les rembourser à l'aide des recettes encaissées. Les cantons octroient un cautionnement aux hôpitaux publics pour qu'ils puissent contracter les emprunts.

Etat d'avancement des projets de l'Hôpital du Valais

Les résultats du concours d'architecture relatif à l'extension et la transformation de l'hôpital de Sion ont été rendus publics le 25 janvier dernier. Le concours du site de Brigue a été lancé en octobre 2015 et les résultats seront connus d'ici juin 2016. Il est prévu de débuter les travaux sur ces deux sites en 2020. S'agissant de l'hôpital psychiatrique de Malévoz à Monthey et de la Clinique St-Amé à St-Maurice, un concours devrait être lancé fin 2016 et les travaux sont prévus à partir de 2022. Quant aux sites de Martigny et de Sierre, ils seront rénovés en fonction de leurs nouvelles missions de médecine et de réadaptation gériatrique dès que le projet d'extension de l'hôpital de Sion sera plus avancé.

Personnes de contact

- **Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC), 079 248 07 80**
- **Victor Fournier, chef du Service de la santé publique, 078 722 38 83**

Place de la Planta 3, 1950 Sion
Tél. 027 606 20 90 - 079 263 85 77 · Fax 027 606 20 94 · e-mail : andre.mudry@admin.vs.ch